

# COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

## Procès-verbal du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal

### Séance du samedi 21 mars 2026

(Session ordinaire)

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 17. - Votants : 17.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Le vingt-six mars deux mille vingt-six, à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sait André d'Apchon se sont réunis en mairie, à 10 heures, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Présents : Mmes et Mrs WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, PREFOL Marie-Christine, , JOANNIN Christian, VALLAS Monique, BOUCHER Romaric, CHARMETTE Aurélie, ROUSSEAU Damien, VAUDIER Florine, CHATRE Philippe, BONNEL Isabelle, LACROIX Cyril, PRESLE-GUINET Coralie, PREFOL Benoit, AERNAUD Christian, CAGNE Sandrine, BERTRAND Rémy, VACHERON Christine.

Absente excusée : Marie PICARD

Procuration : Marie PICARD a donné procuration à Aurélie CHARMETTE- Celle-ci ne sera pas comptabilisée pour le vote du Maire et des adjoints.

### Ordre du jour

- 1- Installation du conseil municipal
- 2- Election du Maire
- 3- Détermination du nombre d'adjoints
- 4- Election des adjoints
- 5- Lecture de la Charte de l'élu local

-----  
La séance est ouverte sous la Présidence de Mme ROFFAT, Maire sortant, et déclare installer dans leurs fonctions Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Municipaux.

Madame le Maire invite Monsieur Christian VACHERON, le plus âgé des membres du Conseil, à prendre la présidence de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Maire.

Il effectue l'appel des conseillers municipaux.

M ARNAUD est arrivé à 10 h 05. Le nombre de présents et de votants passe à 18.

Madame VALLAS Monique est désignée secrétaire de séance

### ELECTION DU MAIRE

M. Christian VACHERON donne lecture des articles L.2122-4, LO2122-4-1, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande la désignation de deux assesseurs pour procéder aux opérations de vote :

-Mme Florine VAUDIER et M. Rémy BERTRADND sont désignés.

Il invite ensuite les candidats potentiels à se faire connaître.

**Mme Patricia WOLTERS présente sa candidature.**

#### Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins .....	18
<b>A déduire</b> : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code électoral .....	
(bulletin blanc) .....	0
<b>Reste</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	18
Majorité absolue.....	10
Mme Patricia WOLTERS a obtenu.....	18 voix

Mme **Patricia WOLTERS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

*Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui viennent de lui accorder leur confiance.*

**Madame le Maire Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 03 mars 2026**

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## ELECTION DES ADJOINTS

Sous la Présidence de Mme Patricia WOLTERS, le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre des Adjoint, puis procède à leur élection.

**Nombre des Adjoint** : En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoint au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

19 conseillers x 30 % = 5,70      soit 5 adjoints maximum.

Mme le Maire propose de fixer à 5 le nombre d'Adjoint.

⇒ POUR : 19

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Adjoint, en rappelant qu'il s'agit désormais d'une élection au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel avec majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième si nécessaire.

Elle présente la liste des adjoints

## ELECTION DES ADJOINTS

**Liste de candidats : - nombre : 1**

**PREFOL Marie-Christine  
VACHERON Christian  
VALLAS Monique  
JOANNIN Christian  
CHARMETTE Aurélie**

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins ..... 18

**A déduire** : bulletins litigieux énumérés à l' article L.66 du Code électoral ..... 0  
(bulletin blanc) .....

**Reste**, pour le nombre des suffrages exprimés ..... 18

Majorité absolue ..... 10

La liste a obtenu ..... 18 voix

Ils remercient les membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire lit la la Charte de l'élu local.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 10 heures 35.